



Brest, le 24 février 2015

COMPTE RENDU DE LA REUNION CONJOINTE DES COMMISSIONS ECONOMIE ET VEILLE ET PROSPECTIVE DU 11 FEVRIER 2015

Ordre du jour :

- 1 – Tour de table
- 2 – Les compétences des collectivités du Pays de Brest
- 3 – Présentation de l'économie du Pays de Brest par François Rivoal, Directeur d'études à l'ADEUPa
- 4 – Présentation des propositions de travail
 - > L'industrie dans le Pays de Brest à l'horizon 2030-2040
 - > Le développement de l'Ouest Breton
 - > Le développement de l'économie maritime dans le Pays de Brest
- 5 – Organisation des travaux

Présents :

34 personnes ont assisté à cette première réunion, cf. liste jointe.

Résumé des débats :

Les présentations effectuées par Maryse Larpent et François Rivoal sont consultables sur le site du Conseil de développement.

- [Les compétences des collectivités du Pays de Brest](#)
- [L'économie du pays de Brest](#)

1 - Présentations

Ces présentations ont permis aux membres des commissions de disposer d'un socle d'informations communes. De nombreux échanges ont eu lieu, portant notamment sur le diagnostic économique du pays de Brest.

Les participants souhaiteraient savoir s'il serait possible de disposer d'informations sur les travailleurs détachés, d'autant que les statistiques portant sur l'INTERIM n'en tiennent pas compte. A quel nombre peut-on les estimer ? Quel est la motivation réelle des entreprises :

➤ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

9 rue Duquesne – BP 61 321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79

Contact : maryse.larpent@adeupa-brest.fr



s'agit-il d'un motif uniquement lié au coût du travail ou à un problème de qualification de la main d'œuvre ?

Concernant la création d'entreprise et les auto-entrepreneurs, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat indique que nombre d'entre eux dispose d'un double statut, par exemple à la fois salarié et auto-entrepreneur. Il est possible d'obtenir ces informations auprès des chambres consulaires et il serait souhaitable de les analyser de façon à mieux comprendre le processus de création d'entreprise à partir de ce statut.

2 – Propositions de thèmes de travail

- L'industrie

Jacques Grossi a précisé sa proposition de travail sur l'industrie. Contrairement à ce qui est indiqué dans l'ordre du jour, il ne s'agit pas de réfléchir sur l'industrie dans le Pays de Brest à l'horizon 2030-2040, mais dans un avenir immédiat. Il semble qu'aujourd'hui l'accent soit mis sur les fonctions métropolitaines. Certes ces emplois génèrent de l'activité, mais on peut se poser la question de l'emploi des moins qualifiés ? Quelles réponses le bassin d'emploi de Brest peut-il apporter ? Quelles perspectives peut-on envisager (énergies marines, agroalimentaire...)?

Il s'agirait de disposer de tendances longues sur l'évolution de l'emploi dans le Pays de Brest. A partir de là, une réflexion pourrait être engagée. L'industrie n'est peut-être pas la seule solution pour augmenter le volume des emplois, la question mérite d'être étudiée. L'un des membres de la commission suggère que l'on réfléchisse également au potentiel de développement de l'emploi induit par le vieillissement de la population (Silver économie).

- L'économie maritime dans le Pays de Brest

Ce thème rejoint partiellement celui de l'industrie. De nombreux travaux ont été effectués sur ce sujet. Guy Jourden pose la question de positionnement de Brest dans ce secteur de l'économie. Quelles sont les réelles opportunités de développement ?

- L'attractivité du Pays de Brest

Cette préoccupation est présente dans les débats du Conseil de développement depuis plusieurs années. Pour plusieurs membres de la commission, l'image de Brest est négative (« ville de vieux », « qualité de vie à améliorer »...) Au fil des débats, il semble que ce déficit d'attractivité pose problème aux établissements souhaitant recruter des cadres. Ce déficit est couplé à des difficultés d'insertion des conjoints sur le marché de l'emploi local.

- Le développement de l'Ouest Breton

Ce travail pourrait être mené avec les autres conseils de développement de Bretagne occidentale (Lannion, Lorient, Morlaix, Quimper, Centre Ouest Bretagne). Il conviendra donc de constituer un groupe de travail sur ce sujet et d'organiser des rencontres avec les autres conseils.

En conclusion, il s'avère que certaines thématiques doivent être approfondies. Des questions concernant les méthodes de travail et le rôle du Conseil ont également été

➤ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

9 rue Duquesne – BP 61 321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79

Contact : maryse.larpent@adeupa-brest.fr



posées : « Il faut être innovant... » ; « Le Conseil peut-il jouer un rôle de lanceur d'alerte ? »...

Suite à cette réunion, les animateurs des commissions vont se réunir afin de déterminer les priorités de travail en accord avec les membres à l'initiative des projets puis en faire la proposition au bureau.



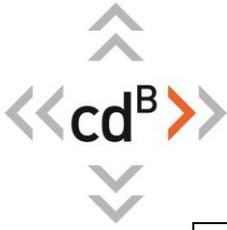
Feuille de présence

Nom -Prénom	Organisme	Collège	Emargement
Présents			
Arnal Jean-Pierre		Personnes qualifiées	
Bernez François	Brest Métropole		
Bodennec Jean-Yves		Personne qualifiée	
Bourhis Yves		Personne qualifiée	
Cabon Hélène	Crédit Agricole	Economie	
Cariou Emilie	ADESS	Economie	
Charbonnier Laurent	CCI	Economie	
Denil Guillaume	Courts circuits Pays de Brest	Economie	
Duval Yvette	Club développement durable	Economie	
Gallou Matthieu		Personnes qualifiées	
Goron Joël	Genêts d'or – SEVEL services	Sociétal	
Grossi Jacques		Personnes qualifiées	
Guilcher Pierre	Union des entreprises	Economie	
Hell Arnaud	MRAP	Sociétal	
Huon Patrick	FDSEA	Economie	
Hurtaud Catherine	ADSEA 29 -ITES	Sociétal	
Jagaille Patrick		Personnes qualifiées	
Jourden Guy	CGT	Economie	
Lagathu André		Personnes qualifiées	
Landois Fabrice	APEC	Economie	
Lebreton Jean-Claude	CFE-CGC	Economie	
Malabous Jean-Paul	Association PREVER	Sociétal	
Marzin Yannick		Personnes qualifiées	
Mignard Claudie	CFDT	Economie	
Moulin Frédéric	Groupe SATO	Economie	
Moyon Bernard		Personnes qualifiées	
Ollivier Alain		Personnes qualifiées	
Paillard Michel		Personnes qualifiées	
Perrain Hervé	AGEHB	Sociétal	
Pesson Arnaud	Union Archipel	Sociétal	
Roudaut Jean-Claude	AGEF 29	Sociétal	
Scoarnec Anne-Marie	France Bénévolat	Sociétal	

➤ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

9 rue Duquesne – BP 61 321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79

Contact : maryse.larpent@adeupa-brest.fr



Simon Bernard	Chambre d'agriculture	Economie	
Sirvain William	Entreprendre en Bretagne	Economie	
Sudre Isabelle	CMA 29	Economie	
Vandenbroucke Eric	Technopôle	Economie	
Excusés			
Arbellot François	Nautisme en Finistère	Sociétal	Excusé
Billy Dominique	EDF	Economie	Excusé
Bouvet Yvonne	UBO	Sociétal	Excusée
Cariou Claude	BGE	Economie	Excusé
Driff Rachid	Pôle emploi	Economie	Excusé
Druais Frédéric	Club CELIA Entreprises	Economie	Excusé
Fitamant André	Ligue de l'enseignement	Sociétal	Excusé
Gouzien Yann		Personnes qualifiées	Excusé
Godet Eric		Personnes qualifiées	Excusé
Hyrien Céline	JCE	Economie	Excusée
Jullien Yves		Personnes qualifiées	Excusé
Kerouanton Marie	Entreprendre au féminin	Economie	Excusée
Lelann Françoise	Investir en Finistère	Economie	Excusée
Ozenfant Laure	Ports patrimoniaux	Sociétal	Excusée
Palin Jacqueline	CROS	Sociétal	Excusée



Contribution de François Arbellot

Débat sur l'Acte 3 de la décentralisation. Un avis sur la place de l'ouest breton.

- Le déséquilibre entre l'ouest et l'est de la Bretagne se creuse : il se développe un immense pôle métropolitain autour des agglomérations Rennes – Nantes, auxquelles s'ajoutent Nazaire, Saint Malo, Vitré,... La dynamique de l'est breton est très forte et il faut s'en réjouir.
L'est breton a une attractivité croissante pour les entreprises, les centres de décision, de recherche, de santé,... Il connaît une croissance supérieure à celle de l'ouest breton. De façon fort « naturelle », les problématiques de développement des territoires, fortement tournées vers l'économie, et les logiques libérales dans lesquelles évoluent nos sociétés, amènent l'est breton à se tourner vers le reste de l'hexagone et l'Europe, à son est, certainement plus que vers son ouest. En témoignent de grands projets structurants, comme Notre Dame des Landes, est conçu comme un projet stratégique pour le développement de l'est breton, quelque soit la vision qu'on peut avoir par ailleurs sur le mode de développement des territoires... Cette forte dynamique, portée par une vision égocentrique de son développement compréhensible dans le contexte, met en lumière un risque sérieux de décrochage pour l'ouest breton si celui-ci ne se prend pas en main.
- En effet, parallèlement à cette dynamique à l'est, l'ouest breton semble souffrir de plus en plus de sa périphéricité : il suffit de voir les statistiques de l'emploi, les inquiétudes sur le TGV jusqu'à Brest ou Quimper, les pressions sur le CHU de Brest ou sur l'UBO et l'UBS. Il est peu probable que les discours sur la solidarité infrarégionale entre les territoires puissent à eux seuls corriger ce déséquilibre croissant. De même, s'il est certain que l'ouest breton a besoin d'une région plus forte pour accompagner son développement, le faible poids actuel des collectivités de ce niveau en France, sur les plans politique, financier,... doit être pris en compte de façon réaliste.
- L'ouest breton présente cependant des atouts spécifiques, comme, par exemple, sa forte maritimité, à l'heure où de fortes volontés politiques nationales et européennes s'affirment en faveur du renforcement des politiques maritimes intégrées. A ce sujet, il faut noter que cet atout n'est pas aussi présent sur la région rennaise et que, de ce point de vue, un projet de développement de l'ouest breton sera forcément différent de celui de ce territoire
- Pour que la Bretagne soit une région forte, ne faut-il pas que les territoires de l'ouest, en risque de « décrochement » cherchent à se regrouper, analysent ensemble leurs forces et faiblesses, s'attellent à écrire un projet stratégique commun, et mettent celui-



ci en avant, pour une véritable prise en compte dans le projet régional. C'est l'urgence pour l'ouest breton, ça l'est certainement aussi pour le centre Bretagne,...

- Un des principaux handicaps de l'ouest breton est sa périphéricité (car sa centralité sur le plan maritime doit encore être transformée en atout de développement majeur). De ce point de vue, il faut une réflexion sur le désenclavement, qui ne passe pas que par le TGV. Tous ceux qui doivent se déplacer en Europe pour le travail, les affaires, notamment dans les régions atlantiques, si proches des problématiques de l'ouest breton, ou à Bruxelles, le savent : Il y a, au niveau du transport aérien, un énorme décalage, en terme de prix et de destinations, avec l'accessibilité remarquable des autres grandes régions de l'espace atlantique européen. Il y a par exemple une liaison quotidienne (low-cost) entre Santander (capitale d'une petite région espagnole, la Cantabrie, qui ne compte qu'1 million d'habitants) et Bruxelles, ce qui a un impact considérable pour la défense des intérêts de cette région à Bruxelles et pour son lobbying économique, tout comme pour le développement du tourisme nord européen sur son territoire. Il suffit de comparer avec ce qui est proposé à Brest ou Quimper.
- Outre une stratégie volontariste sur les transports, à la fois pour les connexions interne et externe (ferroviaire, aérien, maritime,...), le projet de développement de l'ouest breton, élaboré par ses acteurs, ses élus,... devrait comporter des volets ambitieux en ce qui concerne le soutien à l'agriculture et à la pêche, un secteur primaire qu'il faut renforcer en harmonie avec les nouvelles attentes des sociétés. De même une priorité doit être donnée à l'industrialisation, qui ne paraît pas être le point fort de l'ouest breton. Un projet de développement touristique commun est également à imaginer. Ce projet spécifique de l'ouest breton doit tout autant comporter des volets majeurs sur la cohésion territoriale et la cohésion sociale, en faisant des solidarités internes une véritable priorité. Enfin l'identité et la culture seront un levier indispensable pour le succès d'une telle stratégie.
- La montée en puissance des Pays est une nécessité pour l'ouest breton. Ces entités, le Pays de Brest, le Pays de Cornouaille, le Pays de Morlaix, le Pays de Lannion, le Pays du COB... , sont d'authentiques bassins de population, d'emploi, de vie, où la population a l'habitude de se déplacer, de consommer, d'étudier, de se soigner,... ce sont des lieux d'échange , de vie citoyenne, d'émergence de projets, de coordination de l'action des territoires. Mais il est à craindre que, seul , chacun de ces Pays ne présente pas une taille suffisante pour peser efficacement dans la défense des intérêts des territoires concernés. De ce point de vue, renforcer les liens, les coopérations entre ces Pays, dans le cadre du réseau des Pays et Agglomérations de l'ouest breton, est absolument indispensable.



- Le débat sur les Départements doit être abordé à l'aune de cette problématique. Si l'on a en tête l'intérêt des populations de ces territoires qui connaissent un risque de marginalisation, l'affaiblissement, ou pire la disparition, d'un Département comme le Finistère poserait un grave problème. En effet, ce Département a le mérite d'être dirigé par une Assemblée d'élus représentatifs des territoires de l'ouest breton, et de disposer de quelques moyens qui peuvent accompagner les projets de développement de ces territoires. Dans le cas précis de la pointe bretonne, désigner le Département comme la strate territoriale à abattre ne va pas dans le sens des intérêts de ce territoire. Le système départemental représente actuellement, et dans ce cas précis, un outil parmi les autres, un outil encore nécessaire, même s'il est loin d'être suffisant, pour le développement de l'ouest breton. Nous avons besoin de développer les synergies entre toutes ces entités territoriales pour avancer vers un projet de développement qui évite notre marginalisation à l'ouest de l'Europe
- Une stratégie efficace de développement de l'ouest breton ne viendra pas d'ailleurs. Elle ne pourra voir le jour que si elle est élaborée et portée par l'ensemble des forces vives de ces territoires : sociétés civile, acteurs économiques collectivités locales, intercommunalités, Pays, Département, institutions agissant sur l'économie, le social, l'environnement,...



Contribution de Chantal Guillerm

La rade de Brest : le 8^{ème} pays du Pays de Brest ?

Le Pays de Brest, le bout du bout de l'Europe, LE territoire maritime d'une Bretagne elle-même éminemment maritime. Certes bordé par la Manche à l'endroit où elle rencontre l'Atlantique.

Mais il ne faut pas oublier et négliger la rade de Brest, 150 km², une véritable mer intérieure qui baigne les côtes du Pays de Brest (Brest métropole océane, Pays de Landerneau Daoulas, Aulne maritime, Presqu'île de Crozon). C'est donc bien l'ensemble du Pays de Brest qui est maritime et non seulement sa côte nord-ouest.

- La rade : Un espace comme un obstacle, que l'on contourne ou traverse, sans jamais le considérer comme un territoire à part entière, sauf pour les plaisanciers, régatiers ou coureurs au large pour lesquels il constitue un stade nautique exceptionnel. Et pourtant il confère au territoire une identité unique, singulière, forte et incomparable, qui le caractérise et le distingue de tous les autres.

Comme le dit la chanson, "c'est l'eau qui nous sépare et nous laisse à part".

Il est en effet possible de considérer que ce plan d'eau nous sépare, on peut d'ailleurs constater que ses propres habitants le connaissent très mal et qu'il n'a jamais fait l'objet d'aucune action de promotion collective vers l'extérieur. Et pourtant, la rade de Brest porte en elle un potentiel puissant : celui d'un formidable créateur de lien entre tous les espaces qui la bordent, pour peu que l'on réfléchisse à l'exploitation collective qui peut en être faite. La rade de Brest, un atout majeur du marketing territorial du Pays de Brest.

Cet espace crée un lien unique entre les territoires qui le bordent. Elle les relie au sens propre bien sûr (liens physiques en bateau de transport, de promenade ou de plaisance ...), mais également au sens figuré en créant une unité de lieu.

La rade est en effet un site exceptionnel, (le 8ème pays ?) dont nous devons identifier et exploiter les potentialités, non pas à son propre profit, mais au profit des territoires qui le bordent.

En communiquant sur la "rade de Brest", sa (ses) spécificité(s), toutes ses composantes, ses richesses maritimes et terrestres, on communique de manière homogène et globale sur l'ensemble des espaces de son littoral. En y structurant des activités ou événements, on peut créer une collaboration, une synergie, entre tous les points de sa périphérie. Cette caractéristique constitue pour le Pays de Brest un atout considérable en termes de marketing territorial.

Pourquoi est-il si peu exploité ?

Trop de frontières administratives, politiques ; la présence historique de la Marine ?

Pas de prise de conscience du potentiel ?

L'existence aujourd'hui d'une réflexion collective sur le pays de Brest pourrait changer la donne. Le conseil de développement a un rôle important à jouer.

Notes diverses à explorer :

Unité de lieu

Histoire

➤ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

9 rue Duquesne – BP 61 321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79

Contact : maryse.larpent@adeupa-brest.fr



Géographie

Tourisme

Nautisme/plaisance/événements maritimes

Patrimoine architectural, naturel, maritime et terrestre, environnement, biodiversité

Activités économiques civiles et militaires

Culture ?

Développement durable